



MAIRIE DE MONTALET LE BOIS

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

2014-54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
16/09/2014

Date d'affichage :
16/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10
Pour : 10

L'an deux mil quatorze, le 16 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, de Monsieur Michel HANON, maire

Etaient présents :
Michel HANON, Véronique BESNARD, Thierry BOBBERA, Philippe PERNETTE, Véronique ROUTIER, Dominique VAN LOKHORST, Vanessa VARLET,

Absents :
Christian BONNETAUD pouvoir à Philippe PERNETTE
Jean-Luc BEZEAU pouvoir à Vanessa VARLET
Pierre BRUNET pouvoir à Michel HANON

Absent excusé :
Bénédicte MOUGEOT

Objet :
Droit de préemption

Vu les articles L. 211-1 et R. 211-2 du Code de l'urbanisme,

La délibération concernant le droit de préemption de la commune prise le 30 juin 2000 dans le cadre de son POS n'est plus valide. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur ce point du règlement du document d'urbanisme de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer un droit de préemption simple sur la totalité du territoire de la commune
Conformément à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme, copie de la présente délibération sera adressé aux différents organismes intéressés :

- à M. le préfet ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Michel Hanon

Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Reçu en Sous/Préfecture
Le : 19/09/2014
Publié le : 19/09/2014
Ire exposé aux membres du
Conseil Municipal

Commune
adhérente

